



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclaration unique d'embauche

Question écrite n° 117622

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les modalités de recrutement d'un employé en zone franche urbaine (ZFU) ou en zone de redynamisation urbaine (ZRU), par une entreprise. En effet, il semblerait que celle-ci soit tenue de remplir à deux reprises une déclaration unique d'embauche, sous peine de sanctions. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître l'état de la réglementation sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117622

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1192